



PARCOURS DE SOINS APRÈS CANCER

Vous avez terminé votre traitement « actif » de cancer durant les 12 derniers mois ?

En accord avec votre médecin traitant ou votre oncologue, et sur prescription médicale (disponible sur notre site, onglet Professionnels de sante/Téléchargements) vous pouvez bénéficier d'un parcours de soins après cancer :



**Un bilan
d'activité physique
adapté**



**Un bilan
avec ou sans
suivi diététique**



**Un bilan
avec ou sans
suivi psychologique**

Comment ?

En contactant l'Hôpital Suburbain du Bouscat qui organisera votre parcours de soins.

**Secrétariat : 05 56 17 50 96
Mail : ppc@hopitaldubouscat.com**

Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous avec un oncologue de l'établissement pour vous orienter dans ce parcours.

À noter :

Les consultations et les bilans peuvent être proposés en distanciel, et un retour sera systématiquement adressé à votre médecin.

PARCOURS DE SOINS GLOBAL APRÈS TRAITEMENT D'UN CANCER

1

Fin des traitements actifs
(radiothérapie, chirurgie,
chimiothérapie...)
durant les 12 derniers mois.



2

Rendez-vous avec mon **médecin traitant**
ou mon **oncologue** pour obtenir une prescription
personnalisée selon mes besoins.



Un bilan
d'activité physique
adapté



Un bilan
avec ou sans
suivi diététique



Un bilan
avec ou sans
suivi psychologique



3

Je contacte
l'établissement
qui organisera
mon parcours de soins.



4

Je réalise
mon parcours individualisé
au plus près de mon domicile,
sans frais dans la limite
de 6 interventions.



À noter :

Ce parcours est financé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine
à hauteur de 180 € par an et par patient.

www.hopitaldubouscat.com